



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mardi 26 mai 1987

Vol. 29 - No 111

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Rapport annuel de la Régie de l'électricité et du gaz	7801
Dépôt de rapports de commissions	
Étude détaillée du projet de loi 133 - Loi modifiant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés	7801
Étude détaillée du projet de loi 42 - Loi sur le financement de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat	7801
Dépôt de pétitions	
Demande de permis pour le CLSC du Vieux-Lachine	7801
Questions et réponses orales	
La qualité des soins accordés aux femmes enceintes	7802
Le prix de l'essence dans les régions périphériques	7803
L'inscription des étudiants allophones dans les cégeps anglophones	7805
La fermeture de J & P Coats à Montréal	7807
La qualité de l'eau de la ville de Québec	7809
L'arrosage biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	7809
Le licenciement de 540 fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu	7810
Motions sans préavis	
Souligner la Semaine provinciale des garderies	7813
Mme Monique Gagnon-Tremblay	7813
Mme Louise Harel	7814
Consultations particulières sur le projet de loi 30 - Loi constituant la Commission des relations du travail et modifiant diverses dispositions législatives	
M. Michel Gratton	7815
Avis touchant les travaux des commissions	7815
Ajournement	7816

Abonnement: 50 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 6 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, Qc
GIR 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mardi 26 mai 1987

(Quatorze heures neuf minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Un moment de recueillement.

Veuillez vous asseoir.

Vous me permettez, à l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Vous me permettez. Affaires courantes.

Déclarations ministérielles. Il n'y a pas de déclarations ministérielles si je comprends bien.

Présentation de projets de loi. À l'ordre, s'il vous plaît!

Présentation de projets de loi.

Dépôt de documents. M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

Rapport annuel de la Régie de l'électricité et du gaz

M. Ciaccia: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1985-1986 de la Régie de l'électricité et du gaz.

Le Président: M. le ministre, votre document est déposé.

Dépôt de rapports de commissions. M. le président de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et député d'Iberville.

Étude détaillée du projet de loi 133

M. Tremblay (Iberville): M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Vous me permettez. M. le député d'Iberville, vous avez la parole. M. le député d'Iberville vous êtes toujours à l'étape du dépôt de documents. À l'ordre, s'il vous plaît! Allez!

Une voix: Sabotage!

Le Président: S'il vous plaît! M. le député, vous avez récupéré votre son juste à temps. Alors, vous avez toujours la parole pour votre dépôt de documents. Maintenant, vous avez du très bon son.

M. Tremblay (Iberville): Excellent, M. le Président, je vous remercie. M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a siégé les 14 et 21 mai 1987 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 133, Loi modifiant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

Le projet de loi a été adopté avec un amendement.

Le Président: Le rapport est déposé, M. le député d'Iberville. M. le président de la commission de l'aménagement et des équipements et député de Gouin, toujours à l'étape du dépôt de rapports de commissions.

Étude détaillée du projet de loi 42

M. Rochefort: M. le Président, je veux déposer le rapport de la commission de l'aménagement et des équipements qui a siégé le 21 mai 1987 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 42, Loi sur le financement de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce projet de loi a été adopté avec amendement.

Une voix: Il est temps, il n'en restera plus avant longtemps.

Le Président: Votre rapport est déposé, M. le président. Dépôt de pétitions. M. le député de Marquette. Avez-vous le consentement, M. le député?

M. Dauphin: J'ai le consentement de l'Opposition.

Le Président: Y a-t-il consentement, M. le leader de l'Opposition?

M. Dauphin: Qu'ils me permettent de déposer la pétition...

M. Chevette: Toujours, on collabore...

Le Président: M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Merci de la collaboration...

Le Président: ...à l'étape des pétitions.

Demande de permis pour le CLSC du Vieux-Lachine

M. Dauphin: ...du leader de l'Opposition officielle. M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec par 7227 pétitionnaires de Dorval, Lachine et Saint-Pierre. Les faits invoqués sont les suivants: "Attendu que la population de Dorval, Lachine et la ville de Saint-Pierre, comme toute autre communauté au Québec, a des besoins bien spécifiques en santé préventive et en services sociaux;

"Attendu qu'un centre local de services communautaires sous la direction d'un conseil d'administration formé de gens issus du milieu est l'outil par excellence pour développer une gamme de services adaptés aux besoins locaux;

"Attendu que le CLSC du Vieux-Lachine, organisme légalement constitué, n'a toujours pas un permis d'opération, que les citoyens de Dorval, Lachine et ville Saint-Pierre vivent une situation injuste et inéquitable puisqu'ils ont droit à la même organisation de services de santé et sociaux que la très grande majorité de citoyens du Québec, et que nous désirons que cette situation soit corrigée dans les meilleurs délais".

L'intervention réclamée se résume ainsi: "qu'un permis d'opération soit accordé au CLSC du Vieux-Lachine lui rendant ainsi son autonomie quant au développement de services de première ligne."

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Marquette, votre pétition est déposée.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Marquette, votre pétition est déposée.

Cet après-midi il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel. Nous allons immédiatement procéder à la période de questions orales. Je vais reconnaître en première principale, M. le député de Gouin.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

La qualité des soins accordés aux femmes enceintes

M. Rochefort: Oui, M. le Président. Tout le monde se rappelle des déclarations du président du Conseil du trésor, selon lesquelles tous les soins ne sont pas des droits fondamentaux et qu'en conséquence l'État n'est pas obligé de dispenser tous les soins de santé à la population.

Une voix: Ce sont les paroles d'un gars en bonne santé.

M. Rochefort: On sait que la ministre de la Santé et des Services sociaux a donné suite à cette position gouvernementale, notamment en désassurant en bonne partie les services dentaires pour les enfants, en forçant les hôpitaux à limiter la quantité de services hospitaliers disponibles offerts à la population. Maintenant, ce sont les femmes du Québec qui sont la cible. Dans la dernière entente signée par la ministre de la Santé et

des Services sociaux avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec, on se retrouve dans une situation où on met en place un cadre de pratique médicale qui limiterait la quantité et la qualité des services médicaux dont les femmes du Québec ont besoin et qu'elles recevaient jusqu'à maintenant.

Le Président: Votre question.

M. Rochefort: Ma question est la suivante, M. le Président: Comment la ministre peut-elle justifier qu'elle met en place un cadre de pratique médicale qui limiterait le nombre de visites médicales pour les femmes enceintes, pour les femmes atteintes d'un cancer du col de l'utérus, pour les femmes aux prises avec des maladies transmises sexuellement et pour les femmes qui ont des problèmes de fertilité?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, à l'occasion de la signature d'ententes avec les fédérations de médecins, qu'il s'agisse des médecins omnipraticiens ou des médecins spécialistes, évidemment, il y a discussion sur la tarification pour les divers actes médicaux qui peuvent être posés. Dans le cas qui nous occupe présentement, comme cela s'est passé dans chaque entente entre le gouvernement et les fédérations de médecins, cette nouvelle tarification a été préparée et présentée par l'Association des obstétriciens et gynécologues et agréée par la Fédération des médecins spécialistes et par le ministère.

M. le Président, je veux dire ici que les actes ne sont pas désassurés, mais que les conditions de paiement ont été modifiées. L'entente prévoit déjà plusieurs maximums d'actes pour fins de rémunération, et plusieurs actes sont déjà inclus dans la rémunération de l'examen. Je pense que c'est un point important, parce que le député de Gouin essaie d'en faire une montagne. Cela se passe selon les procédures habituelles, cela a été accepté par l'Association des obstétriciens et gynécologues, par la Fédération des médecins spécialistes et examiné par nos experts médicaux au ministère.

Évidemment, à la lumière de cette nouvelle tarification, les parties pourront réévaluer et apporter, s'il y avait lieu, des correctifs selon la procédure d'amendement qui est généralement suivie dans le cas des ententes.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: M. le Président, du point de vue médical, comment la ministre de la

Santé et des Services sociaux peut-elle justifier d'avoir mis en place un cadre de pratique médicale qui vient, à partir de préoccupations administratives, limiter le nombre d'exams pour les femmes enceintes, les femmes atteintes de cancer du col de l'utérus, les femmes atteintes de maladies transmises sexuellement et les femmes aux prises avec des problèmes de fertilité?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, dans le cas des grossesses normales, les femmes auront droit à douze examens par grossesse. Dans le cas des grossesses à risques, il n'y aura aucune limitation et il y aura évidemment augmentation des tarifs qui seront payés aux médecins. Alors, dans les cas de grossesses à risques, je le répète, aucune limitation. Dans les cas de grossesses normales, douze visites par année, ce qui paraît tout à fait satisfaisant.

Le Président: En additionnelle, M. le député de Gouin.

M. Rochefort: Oui, M. le Président. Comment la ministre responsable de la politique familiale au Québec, membre d'un gouvernement dont le premier ministre dit être sur le point d'intervenir pour faire face au problème de natalité que nous connaissons, peut-elle justifier que, finalement, on mette en place un cadre de pratique médicale qui néglige la qualité et le bon état des organes de reproduction des femmes du Québec?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.
À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, l'affirmation du député de Gouin me paraît tout à fait fausse. Les avis que nous avons obtenus sur le plan médical - qu'il en produise autant - nous indiquent que la santé des femmes n'est pas mise en danger par ce nouveau type de rémunération.

Le Président: Toujours en additionnelle, M. le député de Gouin.

M. Rochefort: M. le Président, est-ce que la ministre de la Santé et des Services sociaux pourrait déposer les études auxquelles elle se réfère?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je vais m'enquérir auprès des personnes qui ont

négocié cette entente à savoir si ces études existent de façon écrite ou verbalement et, si elles existent, il me fera plaisir de les déposer.

(14 h 20)

Le Président: M. le député de Roberval, en principale.

Le prix de l'essence dans les régions périphériques

M. Gauthier: Oui, M. le Président, le ministre de l'Énergie, tel qu'on le caricaturait aujourd'hui dans *Le Devoir* est en train de mettre au point une nouvelle danse, la "cha-cha du pétrole".

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Votre question, s'il vous plaît!

M. Gauthier: M. le Président, en effet, on aura compris qu'après une très longue hésitation d'une année, le ministre de l'Énergie a fait un petit pas en avant en annonçant la création d'une régie du prix de l'essence et deux petits pas en arrière en annonçant que cette régie, ce n'était pas trop sûr et que, si jamais il la créait, elle serait plutôt souple. Ma question au ministre de l'Énergie: Est-ce que le ministre aurait la bonté d'indiquer aux consommateurs du Québec ce qu'il entend faire de façon précise pour redonner aux consommateurs des régions périphériques les 20 000 000 \$ qu'ils se sont fait siphonner par les compagnies pétrolières?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, je pourrais dire au député de Roberval que la "pétro-cha-cha" aura quatre pas et demi en avant pour les consommateurs.

Des voix: Bravo!

M. Ciaccia: Je remercie le député de Roberval de me permettre...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ciaccia: ...de clarifier certaines impressions erronées qui circulent présentement.

Premièrement, notre gouvernement ne tolérera pas que les consommateurs des régions périphériques continuent à se faire enlever le rabais de taxes consenti par notre ministre des Finances en ce qui concerne le prix de l'essence. Comme gouvernement qui est bon gestionnaire, on ne peut demeurer

passif face à cette situation. Il est évident que je préférerais que les pétrolières réagissent favorablement à ma demande et ajustent leurs prix en conséquence. Advenant leur inaction, nous examinons différentes hypothèses dont celle de la création d'une régie...

Le Président: ...M. le ministre.

M. Ciaccia: ...et si cette hypothèse était retenue par le gouvernement, la régie sera dotée de pouvoirs lui permettant d'intervenir avec fermeté.

M. le Président, en terminant, cela ne veut pas dire que la régie aura les mêmes pouvoirs que la régie en Nouvelle-Écosse parce que, même son vice-président, M. Robinson, recommande de ne pas lui donner tous les pouvoirs réglementaires qu'elle a présentement. Par exemple, la régie en Nouvelle-Écosse donne le permis d'exploitation de nouveaux postes d'essence. Au Québec, ce pouvoir appartient aux municipalités. Ce n'est pas notre intention d'enlever ce pouvoir aux municipalités. Je peux assurer le député de Roberval que notre souci est de veiller aux intérêts des consommateurs, et c'est dans cette optique que nous examinerons les différentes hypothèses et que nous allons agir avec fermeté.

Le Président: M. le député de Roberval, en additionnelle.

M. Gauthier: M. le Président, le ministre pourrait-il nous dire, sans valser autour de la question comme il a l'habitude de le faire, quand il entend demander aux compagnies pétrolières du Québec de venir s'expliquer en commission parlementaire pour nous dire pourquoi cela coûterait beaucoup plus cher de vendre de l'essence au Québec qu'ailleurs au Canada, notamment en Ontario?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

Une voix: ...à gogo.

M. Ciaccia: Je ne voudrais pas dire que c'est une question à gogo que vous venez de poser, mais... Je voudrais rappeler...

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources, à la question, s'il vous plaît!

M. Ciaccia: Est-ce que j'ai besoin de rappeler au député de Roberval que, pendant neuf ans, votre gouvernement a été complètement inactif face à ce dossier? En

1983, le ministre des Finances, M. Parizeau, a décrété un rabais de taxe de 0,04 \$ le litre, ce qui devait se traduire par un montant de 477 000 000 \$ pour le consommateur. Non seulement les pétrolières n'ont pas réduit mais elles ont augmenté de 0,01 \$ le litre. Vous n'avez rien fait. Reconnaissez au moins que maintenant, à la suite du comité de surveillance que nous avons créé, les consommateurs ont reçu au moins 32 000 000 \$ sur les 52 000 000 \$ et non pas zéro sur 477 000 000 \$.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Roberval, en additionnelle.

M. Gauthier: M. le Président, le ministre se pile sur les pieds en dansant. J'aimerais demander au ministre de l'Énergie et des Ressources s'il ne reconnaît pas...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Boulerice: La danse sociale.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Roberval, en additionnelle. Votre question, s'il vous plaît!

M. Gauthier: Merci, M. le Président. Le ministre de l'Énergie et des Ressources ne reconnaît-il pas que nous avons prévenu, depuis le début de cette affaire, le gouvernement et lui-même de ce danger de voir la baisse de taxe se faire récupérer par les pétrolières et qu'il n'a pas l'excuse d'une première expérience mais plutôt celle d'être négligent face aux conseils que lui avait donnés justement l'Opposition depuis au-delà d'un an?

Des voix: Bravo! Bravo! Bravo!

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: Je pourrais vous dire que l'ancien gouvernement dansait le "slow".

Des voix: Ha! ha! ha!

Le Président: Je m'excuse. À l'ordre, s'il vous plaît! Je vais être obligé d'apprendre un pas de danse avant longtemps, là! Je m'excuse. À la question, s'il vous plaît!

M. Ciaccia: Le député de Roberval vient de nous dire qu'il nous prévenait des dangers de réduire la taxe. Le comité de surveillance que j'ai mis en place nous a assurés qu'au moins pour les premiers huit

mois le consommateur a bénéficié totalement de la baisse de la taxe. C'est seulement au mois de juin ou juillet 1986 que la taxe a commencé à augmenter. À ce moment, je suis intervenu auprès des pétrolières pour leur demander l'état de la situation. J'ai continué mes interventions et je les continue maintenant en rencontrant les pétrolières. Je peux assurer le député de Roberval que si nous ne recevons pas des réponses adéquates afin que les consommateurs des régions périphériques puissent avoir le plein bénéfice de la réduction de la taxe, nous allons prendre les mesures nécessaires pour protéger les consommateurs.

Le Président: Sur une question principale, je vais maintenant reconnaître Mme la députée de Chicoutimi.

L'inscription des étudiants allophones dans les cégeps anglophones

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Le journal La Presse, dans son édition de samedi, faisait état d'une situation pour le moins préoccupante dans les collèges du Québec. En effet, un examen des statistiques d'inscription démontre qu'une proportion significative d'allophones optent pour le secteur anglais dans des collèges anglophones. Si l'on compare le nombre d'allophones inscrits au secondaire dans le secteur français par rapport à ceux qui se retrouvent dans les collèges anglophones on a cette année une déperdition d'environ 200 étudiants. On sait que la loi 101 ne s'applique pas dans les collèges et qu'à ce niveau s'exerce toujours la règle du libre choix pour la langue d'enseignement.

M. le Président, j'aimerais savoir du ministre s'il est au courant de cette situation et s'il estime qu'elle est préoccupante.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Oui, nous sommes au courant de cette situation, évidemment. Je pense que M. Pratte a fait un très bon article dans La Presse de samedi. La situation est préoccupante parce qu'elle témoigne d'une force d'attrait encore élevée par des collèges de langue anglaise à l'endroit des étudiants non seulement d'origine culturelle autre que française ou anglaise mais même chez plusieurs étudiants de langue française aussi, vous savez.

Maintenant, le gouvernement précédent n'avait pas jugé opportun d'instituer des contraintes quant à l'inscription dans un collège d'une langue ou de l'autre au niveau collégial ni à l'université d'ailleurs. Je ne pense pas qu'il serait désirable d'aller dans

cette direction. Il importe sûrement que les collèges francophones fassent mieux connaître les services qu'ils offrent aux étudiants, à ceux qui sont particulièrement tentés d'aller du côté des collèges anglophones. Je ne dis pas que c'est un mal d'aller du côté d'un collège anglophone. Il y a des étudiants francophones qui voient dans la fréquentation d'un cégep anglophone la seule possibilité pour eux d'acquérir une maîtrise convenable de la langue anglaise en vue des défis que leur réserve le marché du travail. Est-ce que la députée de Chicoutimi va les condamner? Moi, j'ai de la peine à le faire en tout cas. Mais nous voulons préserver l'équilibre qui favorise les institutions de langue française et je pense que des démarches d'information et de saine éducation sont infiniment plus efficaces que des démarches de contrainte.
(14 h 30)

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle. Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

Mme Blackburn: Je dirais que le ministre confond deux questions. Il ne faut pas comparer l'inscription des étudiants francophones dans les collèges anglophones et ses effets possibles sur leur intégration dans la communauté francophone, et l'inscription des étudiants allophones dans les collèges anglophones.

Le Président: Vous êtes en additionnelle, madame.

Mme Blackburn: M. le Président, je voudrais savoir...

Le Président: Vous êtes en additionnelle, madame.

Mme Blackburn: Merci, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Blackburn: Je voudrais savoir si le ministre confond les effets que pourrait avoir l'inscription d'un jeune francophone dans un collège anglophone sur son intégration dans la communauté francophone par rapport aux problèmes que ça peut poser lorsqu'un allophone s'inscrit dans un collège anglophone.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

Mme Blackburn: Surtout le ministre est-il conscient...

Le Président: Vous êtes en additionnelle, madame.

Mme Blackburn: C'est une question, M.

le Président. Est-ce que le ministre...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît: Vous êtes en additionnelle, brièvement, madame, s'il vous plaît. Vous êtes en additionnelle et non en principale. En additionnelle, madame.

Mme Blackburn: Le ministre est-il conscient que les lacunes dans l'enseignement du français au niveau secondaire constituent un danger réel par rapport à l'intégration socio-linguistique des allophones dans la communauté québécoise?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Oui, les carences de l'enseignement du français au secondaire ont été signalées par le ministre de l'Éducation à maintes reprises au cours de la dernière année. Je pense qu'enfin, au cours des prochains mois, nous aurons un gouvernement qui va prendre ses responsabilités en cette matière, qui va instituer un programme vigoureux dans tout le Québec afin de renforcer l'apprentissage du français, langue maternelle.

Maintenant, pour revenir au problème que signalait la députée de Chicoutimi, il faut bien se rendre compte que les jeunes qui s'inscrivent au cégep sont quand même arrivés à l'âge de seize ou dix-sept ans. Il faudrait bien qu'arrive un moment où ils prennent leur décision eux-mêmes. On ne les conduira pas par la main jusqu'à la fin de leurs jours.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle. Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

Mme Blackburn: Je voudrais savoir du ministre s'il a l'intention de prendre des mesures concrètes, pas de laisser porter la responsabilité sur les autres niveaux d'enseignement ou sur les autres personnes...

Le Président: Allez, madame.

Mme Blackburn: Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures concrètes et, en particulier, touchant l'enseignement du français à l'endroit des jeunes allophones?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Selon les renseignements dont je dispose qui sont encore incomplets et préliminaires, les résultats scolaires des étudiants en provenance de familles

allophones seraient aussi bons que ceux des étudiants en provenance de familles francophones dans nos écoles françaises. Par conséquent, il ne faut pas faire exprès pour créer des problèmes là où ils sont peut-être moins grands qu'on ne le pense. Nous avons des obligations en vue d'adapter nos écoles à ces enfants qui y apportent des valeurs et des aspirations qui sont sensiblement différentes. Je ne pense pas que le problème se pose dans les termes que suggère la députée de Chicoutimi. Je voudrais l'assurer que, dès cette année, même dès l'année dernière, nous avons institué des mesures spéciales avec la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal, qui sont plus particulièrement concernés, afin d'accorder à ces enfants une attention et des services spéciaux.

Mme Blackburn: M. le Président...

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle. Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

Mme Blackburn: Le ministre fait-il état d'informations touchant la qualité...

Le Président: S'il vous plaît! Allez madame.

Mme Blackburn: ...comparable de la maîtrise du français pour les allophones et francophones? Pourrait-il déposer ces études?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Nous en aurons l'occasion, à l'étude des crédits du ministère de l'Éducation, la semaine prochaine. Cela me fera plaisir de fournir à la députée de Chicoutimi les sources sur lesquelles je m'appuie.

Le Président: En additionnelle, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: M. le Président, la question est directe. Est-ce que le ministre entend déposer les documents auxquels il se réfère? Est-ce que vous pouvez répondre? Ce n'est pas à l'étude des crédits. Est-ce que vous allez les déposer en cette Chambre?

Une voix: En Chambre, avec les caméras de télévision.

M. Gratton: M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement, à la suite de la question du leader de l'Opposition.

M. Gratton: Le leader de l'Opposition sait fort bien que le ministre peut choisir le moment opportun pour répondre à une question. Il a clairement indiqué qu'il répondrait à cette question lors de l'étude des crédits et il me semble que cela va de soi que l'on doit accepter sa réponse.

Le Président: Je vais reconnaître maintenant, en principale, Mme la députée de Maisonneuve. En principale, madame.

La fermeture de J & P Coats à Montréal

Mme Harel: M. le Président, malgré les apparences, c'est une fermeture sauvage que vivent actuellement les travailleurs et les travailleuses de l'usine J & P Coats, une usine de fabrication de bobines de fil établie depuis 1908 dans l'est de Montréal; une fermeture pendant que la production augmente, pendant que l'ouvrage ne cesse de s'ajouter, pendant que les travailleurs n'arrêtent pas de travailler et que le centre industriel du vêtement est toujours en pleine croissance à Montréal; une fermeture à Montréal prévue pour le 8 août prochain, mais un déménagement à Kingston, en Ontario.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre, qui connaît bien la situation pour avoir communiqué avec les représentants des employés, peut-il nous indiquer d'abord s'il s'est déjà résigné à cette fermeture? Sinon, qu'est-ce qu'il a mis en branle, depuis deux semaines maintenant que la fermeture est connue, pour obtenir le maintien de l'exploitation?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, comme l'a indiqué la députée, j'ai communiqué, dès les annonces qui ont été faites en début de mois, avec M. Hétu, de la CSD, M. Yvon Jacques, de la Fédération des travailleurs du textile, et M. Conrad Racine, le représentant des travailleurs de J & P Coats. Les questions portaient notamment - et c'est là-dessus que les travailleurs m'ont demandé d'apporter un éclairage - sur la contribution financière qu'aurait pu recevoir depuis quelques années J & P Coats et, compte tenu de cette contribution, en quel honneur la société aurait-elle fermé et même déménagé certaines installations à Kingston, en Ontario.

Je voudrais indiquer à la Chambre que, d'une part, dans le programme de modernisation - non pas création d'emplois, mais modernisation - du programme de textile, bonneterie, vêtement, en 1981, 311 000 \$ ont été déboursés sur une subvention autorisée à l'époque de

433 000 \$, qui ne faisait aucune place...

Le Président: En conclusion, en conclusion.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): ...à quelque engagement que ce soit, dans le maintien et la création d'emplois. La même chose était vraie d'un programme de la SDI - toujours le même - dont s'est prévalu l'entreprise en octobre 1984, à l'égard duquel nous avons...

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): ...versé 120 000 \$ sur une subvention de 527 000 \$. On voit donc que, de fait, les engagements à l'égard de l'aide financière avaient été essentiellement respectés, surtout si on remonte à six ou sept ans, qu'il y avait eu, à l'époque, de la modernisation, des nouvelles machineries qui ont maintenu jusqu'à ce jour les activités de la société. Ce qui me préoccupe vivement est de savoir - et c'est plus difficile qu'on le croit de le découvrir - quels sont les avantages particuliers que l'Ontario ou Kingston aurait fait valoir à l'entreprise qui, sur une base purement économique, pourrait avoir eu un intérêt à quitter la région de l'est de Montréal. Mais je suis de toute façon convaincu que les pertes d'emplois auxquelles on assiste dans l'est de Montréal sont très souvent, je dirais même largement, dans certains cas...

Le Président: M. le ministre, M. le ministre.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): ...compensées par d'autres créations d'emplois.

Le Président: M. le ministre. M. le ministre!

Des voix: Bravo!

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve, en additionnelle.

Mme Harel: M. le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce a-t-il donné suite à l'engagement qu'il a pris auprès des représentants des travailleurs de communiquer avec les dirigeants de l'entreprise? Quelle démarche a-t-il tentée auprès de l'entreprise? A-t-il fait valoir la nécessité de maintenir les activités? Le ministre nous dit que les travailleurs sont soucieux d'être informés de l'état des subventions, mais le ministre...

Le Président: ...s'il vous plaît, madame.

Mme Harel: ...reconnait-il que les travailleurs sont encore plus soucieux du maintien de leur emploi, du maintien des activités et qu'ils demandent au ministre d'avoir une volonté politique...

Le Président: M. le ministre...

Mme Harel: ...pour les maintenir?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): La volonté politique peut s'exprimer de plusieurs façons, M. le Président, y compris par des programmes de subventions qui permettent de moderniser les entreprises, de les rendre plus concurrentielles, de maintenir ainsi les emplois, de leur permettre de développer de nouveaux marchés et d'augmenter en conséquence la production et le maintien de l'emploi. La compagnie, d'aucune façon, comme on le voit et selon ce que j'ai exprimé tout à l'heure, ne réclame de tels soutiens financiers. Quant à savoir si nous avons communiqué et continuons à le faire avec la direction de la société, il nous fera plaisir de prendre les renseignements, les tout derniers, auprès de mes collaborateurs et d'en informer la députée en temps et lieu.

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve, en additionnelle, s'il vous plaît. En additionnelle.

Mme Harel: Le ministre reconnaît-il, deux semaines et demie après l'annonce de la fermeture, qu'il n'a lui-même encore entrepris aucune démarche auprès de la direction de cette entreprise florissante à Montréal?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, l'entreprise n'est pas florissante à Montréal, elle s'en va à Kingston. Il faudrait savoir quand même utiliser les bons termes.

Ce que j'ai indiqué, c'est que dès le départ les travailleurs m'ont demandé de toutes parts, par écrit et verbalement, des renseignements les plus précis possible sur l'état du soutien financier que le gouvernement du Québec avait pu donner à cette entreprise, sur l'état des engagements que l'entreprise devait implicitement remplir compte tenu du fait que nous nous sommes associés financièrement à elle.

J'ai indiqué que l'entreprise a bénéficié de certains programmes d'aide financière, qu'elle a des engagements qu'elle a dû contracter à l'époque, que ces engagements ne faisaient aucune mention du maintien ou

de la création d'emplois et que, à toutes fins utiles, les engagements à l'égard de ces programmes ont été tenus. La question est de savoir si nous pouvons exiger d'une société qu'elle maintienne ses activités et, si oui, à quelles conditions. J'ai indiqué que je m'en préoccupe, j'ai indiqué que je vérifie avec mes collaborateurs quel est l'état du dossier.

Le Président: M. le député de Bertrand, en additionnelle.
(14 h 40)

M. Parent (Bertrand): En additionnelle. Le ministre a-t-il toujours la même politique depuis 18 mois, à savoir de ne pas intervenir puisqu'il a dit en cette Chambre qu'il n'intervenait pas lors de la fermeture des usines d'Électrolux, de Simmons, de Coleco et de bien d'autres? Plus de 2500 emplois ont été...

Le Président: Monsieur...

M. Parent (Bertrand): ...perdus depuis 18 mois à Montréal...

Le Président: M. le ministre...

M. Parent (Bertrand): ...et dans la région.

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, c'était le député de Bertrand dans une question additionnelle il y a quelque temps qui nous exhortait à nous ingérer dans la vie des entreprises. Je ne pense pas que comme gouvernement, nous... C'est du mot à mot. Je vois le député de Lac-Saint-Jean qui prétend le contraire, je le renvoie au Journal des débats. Le député de Bertrand souhaitait des ingérences gouvernementales. Nous ne fonctionnons pas de cette façon. Ce qui me préoccupe davantage, chaque fois qu'il peut y avoir l'annonce d'une fermeture d'usine, c'est de savoir s'il y a des raisons structurelles inévitables, car il s'en passe dans certains marchés, ou s'il s'agit de dossiers ponctuels où soit l'aide financière du ministère, soit l'aide technique, soit un rapprochement des parties lorsqu'il peut y avoir "des problèmes" - entre guillemets - de relations du travail, auquel cas mon collègue du ministère du Travail s'en préoccupe. Est-ce que, dans chaque cas, nous avons les outils nécessaires? Une fois que nous les avons, est-ce que nous nous en servons? Nous nous en servons dans la mesure où nous ne pouvons pas remplacer l'activité économique. Nous pouvons appuyer, la soutenir. C'est ce que nous faisons. On peut isoler le nombre d'emplois qui ont été perdus.

Je rappelle au député de Bertrand qu'au Canada, depuis douze mois, un peu plus de 200 000 emplois ont été créés, dont la moitié au Québec.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Terrebonne, en principale.

La qualité de l'eau de la ville de Québec

M. Blais: Merci, M. le Président. Je voudrais poser la question suivante au ministre de l'Environnement. Les étangs d'oxydation de la municipalité de Lac-Delage, au nord de Québec, se déversent et polluent le lac Saint-Charles qui, en l'occurrence, est le réservoir d'eau potable de la ville de Québec. La ville de Québec, soucieuse de protéger la santé de sa population, adressait au ministre québécois de l'Environnement une résolution l'invitant à traiter le cas de Lac-Delage en priorité, demande qui devait être victime des coupures du Conseil du trésor au programme d'investissements dans les infrastructures municipales d'assainissement des eaux, de sorte que la ville de Québec pourrait voir son eau condamnée.

Ma question est la suivante. Le ministre de l'Environnement est-il conscient que son immobilisme dans ce dossier, couplé à sa faiblesse devant le Conseil du trésor, risque d'atteindre gravement la santé de la population de la ville de Québec?

Le Président: M. le ministre de l'Environnement.

M. Lincoln: M. le Président, en parlant d'immobilisme, peut-être qu'on pourrait passer le qualificatif au député de l'Opposition qui me pose sa question mensuelle sur l'environnement. C'est vous dire combien l'environnement compte pour eux, une question par mois. Peut-être que, pendant ce temps, il n'a pas suivi ce qui s'est passé dans le dossier de Lac-Delage. Les informations qui ont été données publiquement sur la question de Lac-Delage ont semblé démontrer, dans certains journaux, que l'eau potable était affectée. Pourtant, tous les tests qui ont été conduits démontrent que l'eau potable est tout à fait "sécuré" à cet endroit, qu'il n'y a aucun danger pour l'eau potable de Québec. Ce sont des tests qui ont été faits par la ville de Québec elle-même et par les municipalités environnantes. Je pourrai déposer les tests pour le député, si cela l'intéresse, qui démontrent que l'eau potable est tout à fait "sécuré".

J'ai rencontré le maire de Québec à ce sujet, j'ai rencontré tous les intervenants du dossier à différentes occasions. Le maire de Lac-Delage a été contacté par nos services,

et il comprend tout à fait la situation. Il n'y a pas d'urgence par rapport à l'eau potable. Pour ce qui est du projet de la rivière Saint-Charles, qui est un projet de 100 000 000 \$ en plusieurs étapes, il est à l'étude. Il ne peut pas être fait tout de suite, parce que c'est une étape parmi plusieurs. Voilà la réponse.

Le Président: M. le député de Terrebonne, en additionnelle.

M. Blais: Comment le ministre peut-il concilier l'affirmation qu'il nous fait avec celle du président de la FAPEL qui dit: "Il est impensable que cette situation perdure. La ville de Québec ne devrait pas permettre que les eaux remplies de ce que vous savez d'une autre municipalité viennent contaminer à l'année longue son réservoir d'eau potable."

Le Président: M. le ministre de l'Environnement.

M. Lincoln: M. le Président, sauf tout le respect que je dois au président de la FAPEL, qui est un bon ami et qui fait un très bon travail, je préfère me fier aux tests officiels, qui sont connus de la ville de Québec, connus de la municipalité de Lac-Delage, qui sont connus de tous les intervenants, qui sont les tests officiels, qui sont vérifiables. Je peux dire au président de la FAPEL que ces tests ont été faits, qu'ils sont très connus des intervenants et que ses informations au sujet de l'eau potable ne sont pas correctes, c'est tout.

Le Président: Je vais maintenant reconnaître M. le député de Laviolette, en principale.

L'arrosage biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Le gouvernement précédent procédait à l'adoption d'un décret concernant l'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette obligeant l'utilisation à 100 %, cette année, de l'insecticide biologique appelé communément le BT. Nous apprenions par les journaux et autres sources d'information que la contamination de ces stocks par un agent pathogène obligerait possiblement le ministre délégué aux Forêts à annuler les arrosages biologiques pour cette année. Ma question précise au ministre: Est-ce que cette possibilité d'arrêt d'arrosage biologique est devenue une réalité au moment où on se parle?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le

Président, en effet, grâce à la vigilance de notre service de microbiologie au ministère, nous avons détecté des contaminants dans le bacillus thuringiensis. Ces bactéries sont un peu courantes dans le cours normal de la vie. Nous sommes en contact avec le ministère de la Santé et les ministères de l'Environnement fédéral et provincial. S'il y a danger d'utiliser ce produit biologique appelé BT pour les arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur 210 000 hectares - 180 000 en Gaspésie et 22 000 sur la Côte-Nord - nous ne l'utiliserons pas, pour sûr. Soyez assuré de cela. Dès que nous en aurons la confirmation, nous prendrons les mesures nécessaires. S'il s'avérait que nous ne puissions utiliser ce produit biologique, il est évident que le programme d'arrosage serait compromis pour cette année.

Le Président: M. le député de Laviolette, en additionnelle.

M. Jolivet; Dois-je comprendre de la réponse du ministre qu'il n'a aucunement l'intention de passer outre au décret et d'utiliser un insecticide qui ne soit pas biologique? Si c'est le cas, quelle est la conséquence de l'arrêt de l'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur la production du bois actuelle?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le Président, je dirais qu'il est trop tard actuellement, parce que nous serons rendus à la période d'arrosage dans quelques jours, pour pouvoir acheter d'autres produits pour remplacer ceux qui seraient contaminés et que, possiblement, nous ne pourrions pas utiliser en raison de la santé publique. Je n'ai pas l'intention de demander d'utiliser d'autres produits chimiques étant donné les directives que nous avons reçues à cet effet. Évidemment, les conséquences sont graves, parce que si vous évaluez 210 000 hectares de forêts à 70 000 mètres cubes l'hectare, cela fait 14 000 000 de mètres cubes de bois et une partie de ce bois sera perdue et ne sera pas récupérable.

Le Président: M. le député de Jonquière, en additionnelle.

M. Dufour: Est-ce que le ministre délégué aux Forêts pourrait nous dire pourquoi son gouvernement doit acheter son BT à Chicago alors que le Dr Smirnov, celui qui a découvert et développé le produit au Saguenay—Lac-Saint-Jean, a démontré qu'il aurait été à l'avantage du Québec de produire lui-même le produit dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et que la région

aurait été heureuse de recevoir cette usine?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.
(14 h 50)

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le Président, cela fait plusieurs fois qu'on examine la possibilité de produire cet insecticide biologique au Québec et j'espère qu'on le fera un jour. Cette expérience, si elle est néfaste, nous incitera peut-être à accentuer nos démarches pour le produire au Québec, et je l'espère beaucoup.

Une voix: À Rivière-du-Loup.

Le Président: En principale, M. le député d'Abitibi-Ouest.

Le licenciement de 540 fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu

M. Gendron: Oui, M. le Président. Le ministre du Travail s'appête à mettre à pied prochainement plus de 500 fonctionnaires d'expérience de niveau technique et de soutien particulièrement affectés à des programmes de réintégration des assistés sociaux au marché du travail. Ces congédiements seraient exigés afin que le ministre se conforme, prétendument, à une directive du président du Conseil du trésor qui fixe à un maximum de trois ans la durée d'emplois d'occasionnels sur des projets précis.

Ma question est la suivante. Puisque le ministre du Travail a l'intention de mettre quelque chose en place, on ne sait pas trop, au niveau de l'aide sociale, un programme visant justement à ce que la majorité des assistés sociaux puissent bénéficier de programmes de formation et de réinsertion sociale, ne trouve-t-il pas opportun que ces fonctionnaires qui ont acquis une très vaste expérience pour ce type de programme puissent conserver leur emploi? En conséquence, entend-il exiger du président du Conseil du trésor de modifier cette directive pour les cas précités?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Oui, M. le Président. Je remercie le député d'Abitibi-Ouest de sa question. Je m'attendais plutôt à ce qu'elle me vienne du député de Verchères qui a déjà souligné il y a quelque temps, en cette Chambre, le fait que 55 postes étaient remis en question et qui soulignait la semaine dernière à un journaliste du *Soleil* le fait que 540 postes étaient remis en question. Donc, il s'agit au total de 595 postes. Il y a une différence entre les deux, mais il y a quand même des dénominateurs communs qui méritent d'être soulignés.

Ces directives du Conseil du trésor

auxquelles nous sommes soumis sont des directives qui ont été adoptées par le Conseil du trésor de l'époque, comme on l'appelle, c'est-à-dire le Conseil du trésor du Parti québécois avant la dernière campagne électorale, et qui nous posent certaines difficultés.

Des voix: Ah!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Étant pris administrativement dans le cadre de ces directives, en ce qui concerne la première série de directives qui touchent 55 occasionnels du ministère, l'an passé, étant donné que leur contrat arrivait à échéance, j'ai demandé au Conseil du trésor de passer outre, d'aller en dérogation à ces directives et de maintenir à notre emploi ces gens qui provenaient du milieu de l'aide sociale. L'an passé, le Conseil du trésor a donné son acquiescement...

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): ...ce qui fait en sorte que le contrat de ces 55 personnes arrive à échéance au moment où on se parle, au mois de mai de cette année. J'ai replacé une demande auprès de mon collègue, le président du Conseil du trésor. La décision finale n'est pas arrêtée au Conseil du trésor, mais les indications...

Le Président: En conclusion.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): ...ou les indices que j'ai reçus me permettent d'être optimiste quant à ces 55 personnes. Quant aux 540... Avec autorisation, vous pourrez revenir en additionnelle, si vous voulez, sur les 540, cela me fera plaisir de donner...

Le Président: Justement, j'allais le dire. Je pense qu'il y aura plusieurs additionnelles qui vont vous permettre, M. le ministre, d'aller plus à fond dans la réponse.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest.

Une voix: Pose donc une additionnelle.

M. Gendron: Une chose qui est sûre...

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. Gendron: Oui, oui. Une chose qui est sûre, M. le Président...

Le Président: En additionnelle.

M. Gendron: Oui, oui, oui, on sait cela. Après la principale, c'est en additionnelle.

Le Président: En additionnelle.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Gendron: Ce que je veux vous indiquer, M. le Président, c'est... Là, on comprend mieux pourquoi sa réforme a été reportée quatre ou cinq fois au Conseil des ministres avec une réponse de fou comme ça.

Le Président: Mais là, je ne comprendrai plus l'additionnelle.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Vous m'avez dit que c'était une additionnelle. En additionnelle, s'il vous plaît!

Des voix: Haï Hal Hal

M. Gendron: Non, M. le Président...

Le Président: En additionnelle.

M. Gendron: Oui, question additionnelle.

Des voix: Hal Hal Hal

M. Gendron: Comment le ministre du Travail peut-il prétendre qu'il s'agirait, soi-disant, d'une directive de l'ancien gouvernement - comme c'est facile - alors qu'ici on a le texte. Le 19 mars 1987 - là on n'était pas bien forts au pouvoir, nous autres en tout cas - il y a une directive indiquant de mettre fin à l'embauche de ces personnes-là, provenant de la Direction générale des relations du travail du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ma question au ministre du Travail, c'était: Est-ce qu'il entend présenter une demande de dérogation...

Le Président: Monsieur...

M. Gendron: ...comme cela s'est fait couramment? Vous nous avez rapproché constamment d'aller en dérogation...

Le Président: M. le ministre...

M. Gendron: ...sur les emplois occasionnels.

Le Président: M. le ministre du Travail...

M. Gendron: La question, il n'y a pas répondu.

Le Président: Non!

M. Gendron: Est-ce que, oui, il va aller en dérogation?

Le Président: D'accord. M. le ministre du Travail.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Une additionnelle avec un petit "a". M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, la réponse était complète quant aux 55 premiers individus. Je tiens à souligner qu'il ne s'agissait pas des gens visés par le décret dont vous venez de produire l'exemplaire en cette Chambre. En ce qui concerne...

Une voix: ...

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Je m'apprêtais à répondre lorsque vous m'avez interrompu, M. le Président, comme c'était votre devoir de le faire en vertu de notre règlement...

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: C'est "au boutte".

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Je m'apprêtais à répondre...

Le Président: À la question. À la question.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): ...quant aux 540 occasionnels. Il s'agit de personnes qui avaient été engagées pour une durée de trois ans. Il s'agit d'occasionnels proprement dits. Ce sont des bénéficiaires qui ont l'occasion de faire un stage de trois ans au gouvernement, qui y font un apprentissage qui les rend plus aptes à se trouver un emploi dans le secteur privé. Le fait qu'ils soient mis à pied, et je tiens à le dire, ne fait pas en sorte qu'il y ait diminution du personnel. Tous ces postes sont offerts à d'autres jeunes dans notre société qui, eux aussi, ont la chance de venir faire un stage. Je vois de l'autre côté les députés de Verchères et d'Abitibi-Ouest qui disent que ce n'est pas vrai. Je vous dirai qu'en vertu de la directive du Conseil du trésor, approuvée par le présent gouvernement après l'assermentation du présent cabinet, le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu a été exclu des gels de postes.

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: M. le Président, est-ce que le ministre ne confond pas actuellement une dérogation qu'il a obtenue le 19 août 1986 qui visait, effectivement, à pouvoir prolonger le travail de stagiaires, bénéficiaires de l'aide sociale, dans le programme de Stages en milieu de travail avec les employés occasionnels engagés pour encadrer les bénéficiaires d'aide sociale, qui, eux, ne sont pas des bénéficiaires d'aide sociale et qui sont au nombre de 540, ce dont le député d'Abitibi-Ouest parlait?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, je confesse humblement qu'il y a confusion dans la tête du député de Verchères.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le ministre du Travail, à la question, s'il vous plaît! À la question, M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Comme je mentionnais qu'il y avait confusion dans l'esprit du député de Verchères, celui-ci applaudissait. J'ai nettement fait la distinction, et je reviens sur cette distinction, entre les 55 stagiaires qui sont engagés dans le cadre d'un programme pour une période de six mois et pour lequel je suis allé l'an passé en dérogation au Conseil du trésor, pour laquelle je retourne cette année au Conseil du trésor parce que je ne veux pas que ces assistés sociaux soient traités avec moins de droits et de privilèges que les autres occasionnels de la fonction publique. C'est pourquoi je m'attends à une réponse positive du Conseil du trésor.

En ce qui concerne les 540 autres occasionnels, ils ont été engagés pour une période de trois ans, ils ont fait un stage au cours duquel ils ont fourni de bons services à la société. Maintenant, les postes ne sont pas abolis. Après ce stage, ils ont acquis une formation utile et nécessaire, et la chance sera donnée à d'autres d'acquérir une formation utile et nécessaire. M'est-il utile et nécessaire de terminer en vous disant que ce gouvernement a ajouté 40 000 000 \$ cette année dans les programmes d'employabilité?

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: On verra ça aux crédits cet après-midi. Je ne suis pas certain que le ministre va maintenir son chiffre.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Verchères, vous avez la parole.

M. Charbonneau: Est-ce que le ministre, qui veut rejoindre non pas 25 000 ou 26 000 personnes comme il les a rejointes l'an dernier avec ses programmes, mais veut en rejoindre 316 000 avec sa réforme... Comment le ministre qui veut aussi, selon ses militants, donner une formation de qualité et personnalisée peut-il prétendre qu'il n'y aura pas de conséquences à congédier 540 personnes qui ont acquis de l'expérience au cours des trois dernières années et qui ont fait en sorte que beaucoup de ces stagiaires, bénéficiaires d'aide sociale, ont bénéficié justement des mesures de relèvement de l'employabilité?

Le Président: M. le ministre...

M. Charbonneau: En additionnelle, M. le Président. Toujours en additionnelle.

Le Président: En additionnelle. Oui.

M. Charbonneau: Comment le ministre peut-il prétendre qu'il n'y aura pas de conséquences sur la qualité des services rendus aux assistés sociaux, en particulier quand le gouvernement prétend aller...

Des voix: Ah! Ah! Oh! Oh!

Le Président: M. le ministre du Travail. M. le ministre du Travail. M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Je comprends bien le sens de la question du député de Verchères lorsqu'elle s'applique à nos stagiaires qui avaient été engagés à l'époque pour des périodes de six mois, pour lesquels nous avons obtenu l'an dernier une reconduction de mandat de six mois et pour lesquels nous travaillons encore cette année à une reconduction du mandat.

Quant aux autres employés occasionnels qui avaient été engagés très clairement pour une période de trois ans, ces gens étaient au courant qu'ils venaient faire un stage au ministère de façon à mieux les préparer à se retrouver un emploi ailleurs dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Ce que je dis au député, c'est qu'à partir du moment où ces gens quitteront leur emploi, il y aura autant d'emplois disponibles et ouverts pour d'autres jeunes qui sont présentement sur l'aide sociale et qui attendent du gouvernement qu'il pose des gestes positifs en leur

faveur. Et l'ouverture de ces postes est un geste positif en leur faveur.
(15 heures)

Une voix: Très bien!

Le Président: Cette dernière réponse met fin à la période régulière de questions. Cet après-midi, il n'y aura pas de vote reporté.

Aux motions sans préavis. Mme la ministre déléguée à la Condition féminine.

Mme Gagnon-Tremblay: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Gagnon-Tremblay: ...

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement de cette Assemblée?

M. Chevette: On ne peut pas savoir...

Le Président: Voulez-vous répéter votre motion, madame? Le son... S'il vous plaît, si on veut donner du son à Mme la ministre, s'il vous plaît! À deux ou trois reprises cet après-midi... Mme la ministre, vous avez la parole.

Souligner la Semaine provinciale des garderies

Mme Gagnon-Tremblay: M. le Président, est-ce que je pourrais avoir le consentement de cette Chambre afin que l'Assemblée nationale du Québec puisse souligner la Semaine provinciale des garderies du 23 au 30 mai 1987?

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de cette motion? M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Disons qu'il y a consentement puisque c'est la journée de l'anniversaire de naissance de Mme la ministre. Nous y consentons.

Le Président: Mme la ministre déléguée à la Condition féminine, vous avez la parole sur votre motion.

Mme Monique Gagnon-Tremblay

Mme Gagnon-Tremblay: M. le Président, je tiens à souligner aujourd'hui un événement d'envergure, soit la Semaine provinciale des garderies dont le lancement officiel a eu lieu le 21 mai dernier à Montréal.

Je désire d'abord féliciter chaleureusement la Concertation interrégionale des garderies du Québec pour la réalisation de cette initiative qui leur a demandé de déployer une énergie extraordinaire qui fut soutenue tout au cours de la phase organi-

sationnelle de la présente semaine.

Les membres de Concertaction ont également su s'allier la collaboration de quantité d'intervenants et de partenaires impliqués de près ou de loin dans le domaine des services de garde. À mon sens, ceci se révèle un atout essentiel qui permettra non seulement d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette semaine, mais également de projeter dans le grand public l'image d'une concertation qui révèle la vraie nature du dossier des services de garde: un dossier de société qui interpelle tous les partenaires sociaux. Nul doute dans mon esprit que cette convergence des efforts sur laquelle a misé Concertaction servira ultimement la cause des services de garde dont nous sommes tous ici des promotrices et promoteurs.

Cette semaine, riche en activités variées, se déroule sous le thème "Une garderie de qualité, service essentiel à la famille québécoise". Lorsqu'on oeuvre dans le dossier des services de garde, on comprend vite que ce service offert aux parents et aux enfants doit se démarquer par sa qualité. Les intervenantes et intervenants, les éducatrices et les éducateurs ainsi que les parents oeuvrant au sein des conseils d'administration des garderies sont tous prioritairement concernés par la qualité des services qui y sont dispensés et réussissent ensemble à créer pour les enfants un milieu propice à leur développement harmonieux.

C'est ce message d'excellence, M. le Président, que je veux transmettre à la population qui doit être sensibilisée au rôle de premier plan que sont appelées à jouer de plus en plus les garderies au sein d'une société qui s'est engagée à relever le défi de l'égalité des hommes et des femmes, de sorte que ces dernières retirent des avantages équivalents de notre croissance collective.

Comme gouvernement, nous nous sommes engagés à promouvoir une plus grande sécurité économique pour toutes les Québécoises d'origine ou immigrantes, jeunes ou plus âgées, travailleuses à l'extérieur ou au foyer. Un outil essentiel à cet effet demeure très certainement un réseau de services de garde accessibles, diversifiés et de qualité. De qualité, je le répète, parce que les enfants fréquentent parfois la garderie 40 heures par semaine, sinon plus, et c'est là que se jouent leur développement et, par extension, l'avenir du Québec.

Le dossier des services de garde en est un de société. Nous devons, tous et chacun, être concernés par son évolution qui se présente aujourd'hui comme primordiale à celle des enfants, des femmes et des familles. Il ne me reste plus qu'à souhaiter un franc succès à la Semaine provinciale des garderies qui, je l'espère, fera des petits.

Le Président: Je remercie Mme la

ministre déléguée à la Condition féminine. Le prochain des intervenants? Mme la députée de Maisonneuve, sur la même motion

Mme Louise Harel

Mme Harel: Oui, M. le Président, comme porte-parole de ma formation politique, je veux m'associer à cette motion qui souligne cette première semaine québécoise des garderies sur le thème: Une garderie de qualité, service essentiel à la famille québécoise. Je pense qu'on peut certainement saisir l'occasion pour féliciter le regroupement Concertaction qui a mis en place cette semaine des garderies et certainement espérer que ce regroupement obtienne le financement qui corresponde aux efforts et au travail qu'il réalise pour sensibiliser l'opinion publique sur une garde de qualité.

Autant les besoins des petits sont grands, si on se rappelle le thème développé par l'Office des services de garde lors d'un colloque en septembre 1985, autant l'on constate que présentement 64 % des femmes qui ont des enfants d'âge scolaire sont sur le marché du travail; 64 % des mères de famille qui ont des enfants d'âge scolaire occupent un emploi. C'est près de 300 000 enfants au Québec qui, quotidiennement, doivent se faire garder, dont 35 000 peuvent obtenir une place en garderie.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Harel: Merci, M. le Président. Ces 35 000 enfants qui sont favorisés par le fait de pouvoir avoir cette place en garderie, c'est à peine 15 % de l'ensemble des enfants qui nécessitent un service de garde.

Je pense que le thème est bien choisi, soit qu'un service de garderie de qualité est essentiel pour la famille québécoise. On parle beaucoup présentement d'une politique de la famille. On sait très bien que c'est là une combinaison de facteurs différents qui comprennent autant une politique de logement qu'un congé de maternité, qu'une protection, qu'une garantie de retour à l'emploi pour ces mères de famille d'enfants d'âge scolaire qui sont sur le marché du travail. Autant une politique familiale est une politique d'ensemble, autant le volet service de garde est absolument essentiel. De plus en plus l'opinion publique est alertée au fait que le taux de fécondité au Québec, qui oscille autour de 1,4 %, est bien en deçà de ce qui nous permet simplement de maintenir la population puisque le simple maintien des générations suppose un taux plus élevé, soit 2,2 %.

Peut-être que ça semble peu en termes de pourcentage, mais vous savez que cela fait un très grand nombre d'enfants. Autant les besoins des petits sont grands, autant je dirais que dans la société québécoise le

besoin de petits est grand. Le favoriser c'est aussi favoriser un service de garde de qualité. L'an dernier près de 150 projets de garderie ont été refusés, projets qui étaient prêts à ouvrir leurs portes, faute de financement et 60 projets ont été reportés sur l'exercice financier de cette année. C'est un financement, évidemment, avec une vitesse de croisière beaucoup plus importante que celle que l'on connaît présentement que non seulement doivent consentir les gouvernements, mais que doit aussi réclamer l'ensemble de la société.

En terminant, puisqu'on aura l'occasion d'en rediscuter durant toute cette semaine, notamment lors du forum provincial qui aura lieu ici à Québec lors de la table ronde de samedi prochain, il faut peut-être rappeler à tous ceux et celles qui s'occupent activement de garderies qu'autant on peut souhaiter que le pouvoir de dépenser du fédéral vienne apporter de l'eau au financement des garderies, autant il faut espérer que tout cela se fasse dans le respect des politiques québécoises. M. le Président, parfois nos concitoyens ont un peu de difficulté à comprendre des concepts comme le pouvoir de dépenser. Pourtant, on le retrouve beaucoup dans les journaux présentement. La garderie en est un bon exemple puisque dernièrement tous les partis politiques fédéraux ont signé un rapport à Ottawa qui, malgré des différences dans les modalités, recommandait un financement direct indépendamment des politiques, indépendamment du développement, indépendamment des planifications que voulaient se donner les provinces.

On doit non pas harmoniser nos politiques avec le fédéral, mais faire respecter nos politiques par le fédéral, et c'est certainement un bon exemple qui nous permet de comprendre actuellement, dans la conjoncture actuelle, par ce biais, l'effort qui doit être consenti par l'ensemble de la société québécoise, mais en fonction de nos besoins, des politiques familiales, des politiques de population et des politiques démographiques que l'on veut également se donner. Merci, M. le Président.

Le Président: Si je comprends bien c'était le dernier des intervenants sur la motion de Mme la ministre déléguée à la Condition féminine. Est-ce que la motion pour souligner la Semaine des garderies est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Est-ce qu'il y a d'autres motions sans préavis? M. le leader du gouvernement.

Consultations particulières sur le projet de loi 30

M. Michel Gratton

M. Gratton: Oui, M. le Président. Avec le consentement des membres de l'Assemblée, je voudrais faire une motion d'envoi en commission qui se lit comme suit:

Que la commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi 30, Loi constituant la Commission des relations du travail et modifiant diverses dispositions législatives avant que ne débute l'étude détaillée dudit projet de loi.

Que les représentants des organismes suivants soient invités à s'y faire entendre, soit la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale des syndicats démocratiques, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, le Conseil du patronat du Québec, l'Association des manufacturiers canadiens, division Québec, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, la Chambre de commerce du Québec, la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles et le Barreau du Québec.

Que les mémoires soient transmis au secrétariat des commissions au plus tard le 8 juin 1987 et que le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Adopté, M. le Président.

M. Gratton: Adopté.

Le Président: Adopté. Alors, il y avait consentement pour la présenter. Si je comprends bien, en plus de cela la motion est adoptée telle que présentée par M. le leader du gouvernement. Est-ce que vous voulez déposer copie de votre motion, M. le leader du gouvernement? La motion telle que lue par M. le leader du gouvernement est adoptée.

Est-ce qu'il y a des avis touchant les travaux des commissions?

M. Gratton: Oui, M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gratton: Alors, comme on le sait, commence aujourd'hui ou tout au moins se

continue l'étude des crédits en commission parlementaire. Donc, avant de proposer l'ajournement de nos travaux ici à l'Assemblée nationale, j'avise l'Assemblée, qu'aujourd'hui, de 15 h 30 à 18 heures, et ce soir, de 20 heures à 22 heures, les commissions suivantes procéderont à l'étude des crédits budgétaires des ministères ci-après indiqués. Premièrement, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission des Affaires sociales étudiera les crédits du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Deuxièmement, à la salle Louis-Hippolyte Lafontaine, la commission de l'éducation poursuivra l'étude des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. À la salle 101 de l'édifice Pamphile-Le May, la commission de l'aménagement et des équipements poursuivra l'étude des crédits du ministère des Affaires municipales, et ce, de 15 h 30 à 18 heures. La même commission terminera l'étude des crédits du ministère de l'Environnement au même endroit, de 20 heures à 22 heures ce soir.

J'avise également cette Assemblée que, demain le mercredi 27 mai 1987, de 10 heures à 13 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission des affaires sociales terminera l'étude des crédits du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. De 10 heures à 13 heures, à la salle 101 de l'édifice Pamphile-Le May, la commission de l'aménagement et des équipements achèvera l'étude des programmes 1 à 8 du ministère des Affaires municipales. De 10 heures à midi, à la salle Louis-Hippolyte Lafontaine, la commission de l'éducation terminera l'étude des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Finalement, de 10 heures à 10 h 30, à la salle du Conseil législatif, la commission du budget et de l'administration procédera et terminera l'étude des crédits des organismes relevant de la vice-présidence du Conseil exécutif.

Le Président: Est-ce qu'il y a d'autres avis touchant les travaux des commissions ou des questions touchant les travaux des commissions? M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Non, M. le Président, il y a seulement un point. Il y a eu des discussions entre certains ministres et certains critiques et en ce qui me concerne en vue d'accorder le plus de souplesse au leader du gouvernement dans l'organisation compte tenu de certains cas¹ particuliers, j'avise que, moi, personnellement, en tant que critique des travaux publics, services et approvisionnements, protection civile et RIO, je serai disponible à toute éventualité de changements advenant que cela pourrait organiser et servir le ministre lui-même à cause de problèmes personnels.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui, M. le Président, j'apprécie l'offre que nous fait le leader de l'Opposition. Nous en tiendrons compte. Au moment où on se parle normalement lesdits crédits du ministre des Approvisionnements et Services devraient faire l'objet d'une étude en commission parlementaire tel que convenu, jeudi. S'il devait y avoir changement, je me ferai fort de consulter l'Opposition, et, fort de l'offre qu'on nous fait, de vous aviser M. le Président et d'aviser l'Assemblée nationale des changements qui pourraient survenir. Sur cela, si on me permet, je proposerais qu'on ajourne les travaux à demain.

Le Président: Alors, il n'y a pas d'autres renseignements concernant les travaux de l'Assemblée. Les travaux de cette Assemblée tel que le règlement le prévoit sont ajournés à demain, 15 heures.

(Fin de la séance à 15 h 15)